N° 03 - Juin 2009

Aygues Ouvèze INFOS

Bulletin semestriel d'informations
de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

Sommaire

P. 1
Editorial
P. 2
Le bilan
du Président
P. 3-4
Budget 2009
P. 5
Fiscalité
P. 6
Les pistes
sur les déchets
P. 7
La redevance incitative
P. 8
Assainissement collectif
Développement
économique
P. 9
En bref
P. 10
Tourisme
P. 11
Calendrier
des manifestations

Éditorial

L'année 2009 marquera sans conteste un virage important dans l'histoire de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, une véritable métamorphose, presque une renaissance.

En effet, dès mon élection à la présidence de la communauté de communes, en avril 2008, je me suis engagé à réformer en profondeur notre collectivité, à lui donner un nouveau souffle et de nouvelles ambitions, à la transformer de syndicat de gestion des déchets en véritable communauté de projets.

Nous avons mené ces réformes tambour battant durant toute l'année 2008, en dépit des réticences et des conservatismes.

Cela s'est traduit notamment par l'adoption des nouveaux statuts, par des transferts de compétences de tout premier plan et l'instauration de la taxe professionnelle unique (TPU) depuis le 1er janvier dernier.

Toutes ces mesures visent à donner à la communauté de communes les moyens de ses ambitions, avec le souci constant d'une bonne gestion des deniers publics.

Elles vont permettre de mettre en œuvre des compétences importantes en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de mutualisation des services.

Elles devraient se traduire à terme par des économies d'échelle, qui elles-mêmes auront des répercussions sur la fiscalité locale.

Il nous reste maintenant à structurer le personnel qui va être chargé de mettre en œuvre ces compétences, avec le recrutement prochain de plusieurs cadres et chefs de service.

Je continuerai bien sûr à œuvrer avec le même esprit d'entreprise dans les années à venir, en étroite concertation avec l'ensemble des délégués de notre communauté de communes.

Le Président,
Max IVAN

Le bilan du Président

Le 14 mai dernier, Max IVAN, Président de la Communauté de communes, avait convié la presse afin de dresser le bilan de sa première année de mandature.

C'est dans les locaux bucoliques du siège de la communauté de communes à Piolenc que Max IVAN avait convié la presse écrite locale pour présenter le bilan de sa première année de mandature.

Les représentants de *La Provence*, de *Vaucluse Matin* et de *La Marseillaise* avaient fait le déplacement.

Le Maire de Piolenc, vice-président délégué au développement économique, Louis DRIEY, était venu lui apporter son soutien pour la circonstance.

Après avoir vanté les bienfaits de la taxe professionnelle unique et souligné l'importance des compétences nouvellement transférées à la communauté de communes, le Président a surtout tenu à mettre les points sur les i après les déclarations du maire d'Orange sur l'intercommunalité. Nous reproduisons in extenso le texte de cette mise au point.

Quelle intercommunalite pour demain ?

Nous venons d'apprendre non sans fierté que nous avions dans le Vaucluse un expert reconnu en matière d'intercommunalité : le maire d'Orange.

Il vient nous servir la soupe dans laquelle il crache depuis plus de 15 ans, pendant lesquels il nous a expliqué que les intercommunalités coûtaient cher aux contribuables et qu'il refusait de s'associer à des malfaiteurs en puissance…

Que vient-il nous proposer aujourd'hui ? De créer un vaste conglomérat rhodanien de Bollène à Orange, une sorte d'intercommunalité matrimoniale où seraient associées, à l'insu de leur plein gré, les communes où ses scores électoraux ont été les plus flatteurs !

On attendait qu'il nous explique au moins quelle était sa vision de l'intercommunalité, quels projets il entendait mettre en œuvre pour donner un sens à sa démarche. Avec les banalités qui nous ont été annoncées, on risque d'attendre longtemps.

Au moment où la commission Balladur planche sur le nouveau visage territorial de la France, au moment où s'élabore un projet de loi visant à intégrer les communes absentes du paysage intercommunal et à faciliter les fusions de communautés de communes, il ne faudrait pas qu'une fois de plus, selon la tradition jacobine française, les décisions soient prises sans la moindre concertation avec les élus locaux.Les élus locaux doivent être consultés et entendus dans ce débat, à condition bien sûr qu'ils aient quelque chose à dire…

Il est évident qu'une ville comme Orange ne doit pas rester à l'écart de la coopération intercommunale, mais ce n'est pas l'opportunisme ou les calculs politiciens qui doivent prévaloir en la circonstance.

Pour ce qui concerne notre communauté de communes, **plus attachée que jamais à sa vocation rurale, touristique et viticole**, la première question qui se pose est de savoir avec quels territoires similaires nous pouvons continuer à construire nos projets et mutualiser nos moyens, à les mettre en commun pour les rendre encore plus efficients.

Avec qui devons-nous échafauder notre cohérence territoriale ? Est-ce avec une métropole aux enjeux urbains bien éloignés de nos préoccupations ou avec des intercommunalités qui défendent la même identité que la nôtre ? La réponse est dans la question.

Pour ma part, je vais rencontrer prochainement mes homologues des communautés de communes voisines pour confronter nos points de vue et préparer les échéances, s'il est avéré que les intercommunalités ne seront plus viables qu'à l'échelle d'une population de 50 000 habitants.

Budget 2009
Un budget qui relève le défi de la crise

Alors que le budget 2008, avec l'arrivée de la nouvelle administration intercommunale, était présenté comme un budget de transition, le budget 2009, voté à l'unanimité, témoigne d'une volonté d'aller de l'avant et de donner les moyens – humains et matériels - à la communauté de communes d'exercer pleinement ses nouvelles compétences transférées.

Arrêté à près de 8 millions d'euros, le budget principal reflète donc le volontarisme des élus intercommunaux, tout en préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Le Président Max IVAN l'avait d'ailleurs annoncé lors du débat d'orientations budgétaires :

« Ce budget a été élaboré de manière à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en faisant face aux enjeux stratégiques de la communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. La TPU nous apporte un formidable ballon d'oxygène et donne une véritable assise financière à la communauté de communes. Nous disposons enfin des moyens qui nous faisaient défaut jusqu'à présent. C'est à nous maintenant de les exploiter pour donner au territoire intercommunal des structures de développement et d'aménagement conformes aux défis que nous devons relever ».

Les chiffres clés des budgets 2009

- Budget principal : ..... **7 950 000 €**
- Budget annexe « assainissement collectif » : ..... **2 350 000 €**
- Budget annexe « lotissement artisanal de Violès » : ..... **875 000 €**
- Budget annexe « assainissement non collectif » : ..... **50 000 €**

Principaux investissements 2009

- Aménagement du lotissement artisanal de Violès : ..... **875 000 €**
- Missions de maîtrise d'œuvre et travaux d'assainissement : .....**1 200 000 €**
- Installation de systèmes de contrôles d'accès aux entrées des déchetteries : ..... **70 000 €**
- Action touristique : ..... **20 000 €**
- Construction du nouveau siège social (maîtrise d'œuvre) : ..... **25 000 €**
- Investissements tous budgets confondus : ..... **2 837 000 €**

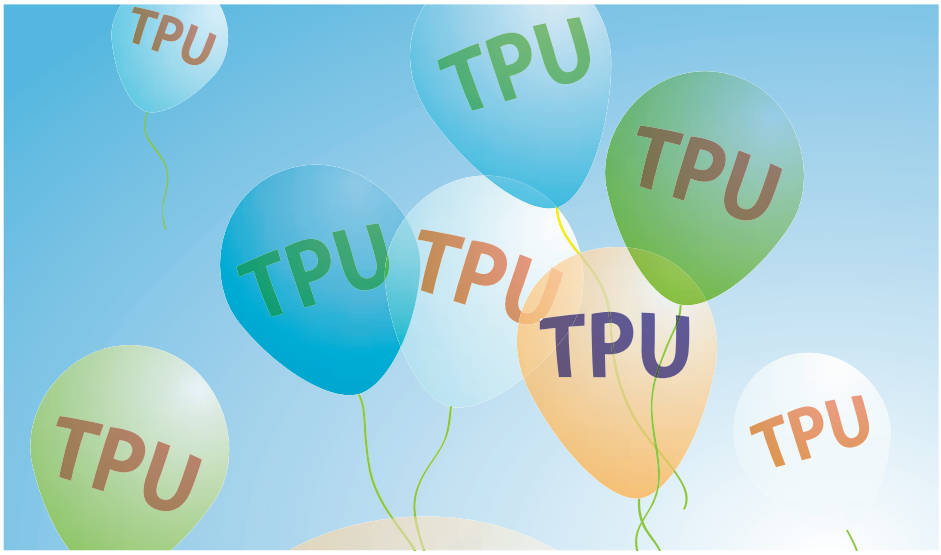

Le saviez-vous ?

- Les dépenses d'administration générale ne représentent que 2,15 % des dépenses de fonctionnement.
- Quant aux charges de personnel, elles n'atteignent pas 6 % des dépenses de fonctionnement.
- La principale recette de la communauté de communes est la taxe professionnelle (TP). Le produit de la TP pour 2009 s'élève à 3 955 875 €.
- En retour, la communauté de communes reverse aux communes une part importante de ses ressources sous forme d'attributions de compensation.

Les recettes

D'où vient l'argent de la communauté de communes ?

Sur 100 euros, la communauté de communes reçoit :

- TPU (taxe professionnelle unique) : ..... **41 €**
- Emprunt : ..... **20 €**
- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : ..... **16 €**
- Dotations de l'Etat (DGF et dotation d'intercommunalité) : . **16 €**
- Redevances : ..... **3 €**
- Soutiens financiers pour le tri sélectif : ..... **1 €**
- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : ..... **1 €**
- Subventions diverses : ..... **1 €**
- Produit des services : ..... **1 €**

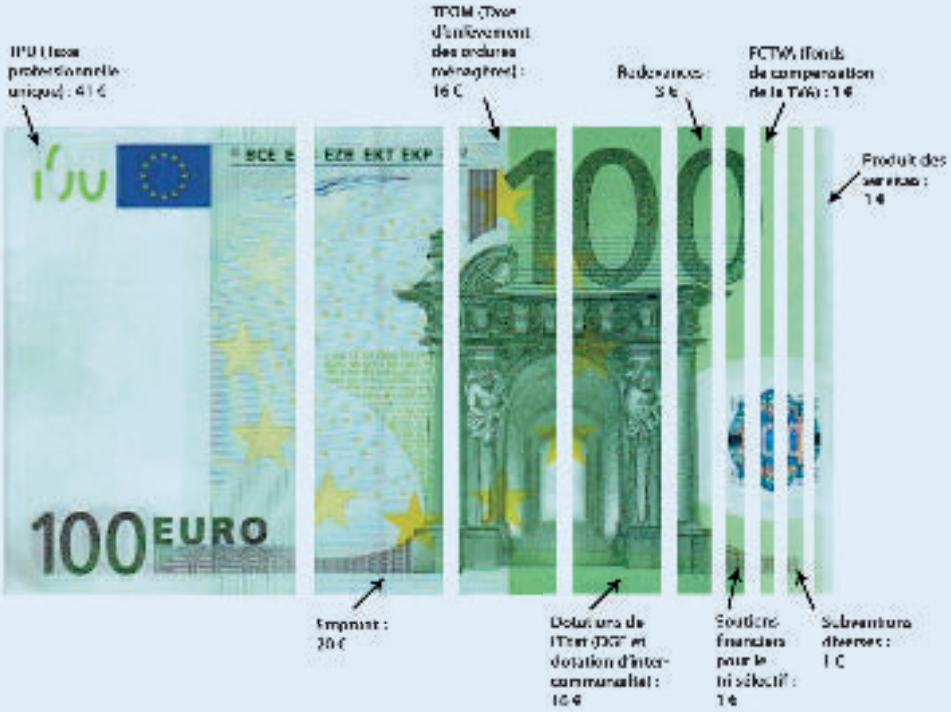

Les dépenses

A quoi sert l'argent de la communauté de communes ?

Sur 100 euros, la communauté de communes dépense :

- Reversement aux communes : ..... **48 €**
- Service des déchets : ..... **20 €**
- Travaux d'assainissement : .... **13 €**
- Développement économique : ..... **8 €**
- Aménagement de l'espace : .. **2 €**
- Charges de personnel : ..... **5 €**
- Charges d'administration générale : ..... **2 €**
- Dette : ..... **2 €**

Fiscalité locale

Tableau comparatif des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2009

Avec un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10 %, la communauté de communes se classe au 6ème rang des structures intercommunales du département.

Un chiffre à relativiser en fonction du service rendu aux usagers, peu de communautés de communes proposant la collecte en porte à porte généralisée et des services gratuits aux usagers (déchetteries, retrait des encombrants, fourniture des bacs, sacs, caissettes et composteurs).

Néanmoins, des pistes sont à l'étude pour optimiser les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers (voir article p. 6). Dès qu'elles auront été mises en œuvre, la baisse du taux de la TEOM sera à l'ordre du jour.

Structures intercommunales	Taux TEOM 2009
Terrasses du Ventoux	8,20
Pays Voconces	9,08
Ventoux Comtat Venaissin	9,50
Provence Lubéron Durance	9,41
Sorgues et Monts de Vaucluse	9,94
Aygues Ouvèze en Provence	**10,00**
Lubéron Durance	10,75
Grand Avignon	10,97
Pays de Rhône et Ouvèze	11,00
Pays d'Apt	11,40
Coustellet	11,69
Sorgues du Comtat	12,22
Enclave des Papes	12,75

Structures intercommunales	Taux TPU 2009
Terrasses du Ventoux	14,07
Aygues Ouvèze en Provence	**18,37**
Sorgues et Monts de Vaucluse	18,59
Sorgues du Comtat	19,05
Pays Voconces	19,90
Enclave des Papes	20,21
Lubéron Durance	20,36
Provence Lubéron Durance	20,97
Pays de Rhône et Ouvèze	21,58
Coustellet	22,32
Ventoux Comtat Venaissin	22,92
Pays d'Apt	23,97
Grand Avignon	24,56

Tableau comparatif des taux de la taxe professionnelle unique (TPU) 2009

Avec un taux de taxe professionnelle de 18,37 %, la communauté de communes occupe la 2ème place sur le podium des structures intercommunales du département, ce qui devrait être un bon argument pour faire venir de nouvelles entreprises sur son territoire.

Le produit de la taxe professionnelle perçu par la communauté de communes s'élève à près de 4 millions d'euros cette année, auxquelles s'ajoutent des dotations de l'Etat majorées du fait du passage en TPU.

Il était donc indispensable que la TPU soit instaurée cette année car même si la réforme du Gouvernement visant à supprimer la taxe professionnelle aboutit, la communauté de communes devrait continuer à disposer de ressources financières équivalentes les années à venir pour pouvoir exercer à part entière les compétences qui lui ont été transférées.

Les pistes sur les déchets

Dans le cadre du partenariat avec ADELPHE / ECO EMBALLAGES, une étude sur l'optimisation des coûts des déchets a été réalisée par le bureau d'études INDDIGO. Voici les premières mesures qui sont envisagées.

La collecte des ordures ménagères :

D'après les conclusions du bureau d'études INDDIGO il apparaît une différence non négligeable entre les deux tournées hebdomadaires d'un même secteur (70% des tonnages collectés en début de semaine contre 30% en fin de semaine).
A partir de l'automne prochain, il est donc envisagé de modifier l'organisation de la collecte :
Du 1er mai au 30 octobre : deux collectes hebdomadaires comme actuellement
Du 1er novembre au 30 avril : une seule collecte par semaine.

La collecte sélective :

Le mode de fonctionnement ne change pas, à savoir une collecte hebdomadaire en porte à porte. Une action de communication générale sur le tri va être lancée à destination des quelques 40% des foyers qui ne trient toujours pas.

La redevance spéciale :

Cette redevance concerne les professionnels et les établissements publics.
Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par les professionnels et les établissements publics. Cette redevance s'applique aux producteurs qui utilisent le service proposé par la collectivité, c'est-à-dire la collecte des ordures ménagères.
La redevance spéciale sera instaurée, sauf si la décision de mettre en place la redevance incitative (voir p. 7) est adoptée.

Augmentation des points d'apport volontaire :

D'après les moyennes nationales fournies par Adelphe / Eco emballages, le tonnage de verre collecté sur notre territoire est trop faible (32 kg / an / habitant alors que la moyenne nationale se situe à 38 kg). Pour les journaux, revues et magazines, le captage est bon ; il se situe dans la moyenne nationale qui est de 24 kg par an et par habitant.
Il est prévu d'augmenter les points d'apport volontaire pour arriver à une moyenne d'un point pour 300 habitants.

L'accès aux déchetteries :

Du fait que certains professionnels ne s'acquittent pas de la redevance et vident leurs déchets en grande quantité, le ratio de collecte par rapport au nombre d'habitants est très élevé : 393 kg par an et par habitant alors que la moyenne nationale en 2005 était de 165 kg.
L'enjeu est important : il faut arriver à maîtriser les coûts d'exploitation des déchetteries qui sont très élevés.

Il est prévu d'installer un système de contrôle d'accès avec des barrières aux entrées des déchetteries. Chaque usager aura en sa possession une carte qui lui permettra d'accéder au site. Les déchets jetés seront ainsi contrôlés. Une tarification différente selon le matériau apporté pourra être appliqué pour les professionnels.

La redevance incitative : payer en fonction des déchets que l'on jette

Aujourd'hui, en France, il existe deux modes de financement du service des déchets : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti, et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), liée au service rendu.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue avec la taxe foncière. Son montant varie en fonction de la valeur du logement. Elle n'est pas liée à la quantité de déchets produits. Cette taxe est perçue pour le compte des collectivités locales par les trésoreries, qui la leur reversent.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est liée au service rendu. Son montant varie selon le nombre de personnes dans un foyer pour les ménages ou au volume du bac pour les autres usagers. Ce montant est ainsi lié à la quantité moyenne de déchets produits par les différents types d'usagers.

Lorsque le montant de la redevance est lié à la quantité de déchets produits, on l'appelle « redevance incitative ». Avec la redevance incitative, les usagers paient en fonction des déchets qu'ils jettent…

La redevance incitative s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets en favorisant la réduction de leur production. Elle permet d'optimiser les filières de valorisation, de maîtriser la hausse des coûts du service et d'en améliorer la transparence.

Pour couvrir l'ensemble des charges du service, la redevance se compose d'une part fixe, qui couvre les dépenses de fonctionnement et de gestion, et d'une part variable, liée aux quantités d'ordures ménagères résiduelles produites par l'usager.

Pour calculer la redevance incitative, on mesure les quantités (poids ou volume) d'ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte.

Plus l'usager produit d'ordures ménagères résiduelles, plus sa redevance est élevée.

Il existe trois types de mesure :

- le comptage du nombre de fois où le bac équipé d'une puce électronique est collecté ;
- la pesée du bac équipé également d'une puce lors de sa collecte ;
- le volume du bac : plus l'usager choisit un bac petit, moins il paye.

D'un point de vue environnemental, les études réalisées montrent que la mise en place de la redevance incitative entraîne une modification des flux de déchets produits par les usagers qui va dans le bon sens :

- les ordures ménagères résiduelles diminuent (de –15 % à –50 % en poids) ;
- les déchets recyclables augmentent (de +10 % à +100 % en poids), sans que la qualité du tri ne soit altérée ;
- la quantité globale de déchets collectés reste stable ou diminue légèrement, alors qu'elle continue d'augmenter pour l'ensemble des collectivités françaises.

La communauté de communes envisage de mettre en place la redevance incitative avant l'échéance réglementaire de 2014.

Pourquoi ? Tout simplement parce que le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en vigueur est inéquitable puisqu'elle est calculée en fonction de la valeur foncière du logement et non sur la quantité de déchets produits par chaque foyer.

Avec la redevance incitative, chaque foyer recevra une facture sur laquelle sera mentionnée le poids des déchets ou le nombre de bacs collectés, et paiera la réalité de sa consommation de déchets.

Cela devrait également permettre d'inciter les usagers à mieux trier.

S'ils trient mieux, le service des déchets coûtera moins cher puisque le coût de traitement des ordures ménagères baissera et que la communauté de communes percevra plus de soutiens financiers des partenaires de la collecte sélective.

Tout le monde devrait donc être gagnant… si tout le monde joue le jeu bien sûr.

La communauté de communes devrait signer très prochainement un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans cette optique. Elle pourrait ainsi être accompagnée et obtenir des financements pour toute la phase diagnostic, pour les enquêtes auprès des ménages et pour tous les investissements projetés.

Un dossier sur lequel nous reviendrons dans nos prochaines parutions.

Assainissement collectif

Depuis le 1er janvier 2009, la compétence « assainissement collectif » a été transférée à la Communauté de communes.

Ainsi, lors du Conseil de communauté du 26 mars dernier, l'assemblée délibérante a approuvé le « budget assainissement » qui s'élève à 1,2 millions d'euros.

Compte tenu du non-respect des normes de rejet de certaines stations d'épuration et de la croissance démographique des communes, la Communauté de communes va devoir lancer une programmation pluriannuelle pour la construction ou l'extension de plusieurs stations d'épuration et pour l'extension des réseaux de collecte des eaux usées. Des études vont être réalisées pour des projets à court ou moyen terme :

- création du réseau d'assainissement collectif à Travaillan, avec raccordement sur la station d'épuration de Camaret sur Aygues,
- construction de deux nouvelles stations d'épuration à Uchaux (quartiers de la Galle et des Farjons),
- extension de la station d'épuration de Ste Cécile les Vignes,
- extension de la station d'épuration de Sérignan du Comtat,
- réhabilitation de la station d'épuration de Camaret sur Aygues,
- réfection du réseau de collecte des eaux usées de Violès,
- extension du réseau de collecte des eaux usées de Piolenc.

Nouvelle station d'épuration des Vincenty à Uchaux, avec le procédé hautement écologique de lit planté de roseaux. Photo : Mme Saura

Développement économique

Le lotissement artisanal de Violès

Quand développement économique et développement durable font bon ménage…

Le projet de création du lotissement artisanal de Violès, quartier Saint Antoine, a été porté à bout de bras par les élus de la commune, qui ont été contraints de l'abandonner en cours de route puisque c'est la communauté de communes qui est désormais compétente en matière de création et d'aménagement de zones d'activités.

Il a donc fallu annuler la procédure d'attribution du marché de travaux et relancer une nouvelle consultation sous la forme d'en marché à procédure adaptée.

La communauté de communes a prolongé le contrat de maîtrise d'œuvre dévolu au Cabinet ARTUFEL de Monteux associé à un architecte paysagiste du cru, Christophe MENU (Les Ateliers de l'Horte).

Le projet prévoit l'aménagement de 7 parcelles entièrement viabilisées, clôturées, avec un aménagement paysager très poussé pour intégrer le site dans un espace naturel préservé.

Les entreprises candidates à l'un des 7 lots devront avoir fourni leur offre pour le 2 juin.

En fonction du calendrier prévisionnel établi, le marché devrait être attribué aux titulaires début juillet avec démarrage immédiat des travaux. Le chantier est prévu pour une durée de 6 mois.

Si les délais sont respectés, les premiers acquéreurs pourraient donc s'y installer début 2010.

En bref

Service des déchets : des défaillances inadmissibles

Fin 2008, la commission d'appel d'offres, puis le conseil de communauté, ont approuvé le choix d'un nouveau prestataire pour la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes, la société ISS Environnement.

Avec un écart de prix de plus de 100 000 € par an entre l'offre de ce prestataire et celle du candidat arrivé en seconde position, il aurait été très difficile pour la commission de ne pas attribuer le marché au « moins disant », au risque de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

Il s'avère malheureusement à l'usage que ce choix financier s'est fait au détriment de la qualité du service, au point de se demander si ce prestataire dispose des moyens humains et matériels pour exécuter correctement la collecte.

Il ne se passe pas un jour sans que des usagers manifestent leur mécontentement, soit auprès des maires, soit auprès des services intercommunaux : quartiers entiers oubliés, conteneurs détruits ou malmenés, horaires non respectés…

Face à cette situation, le Président Max IVAN vient de mettre en demeure le prestataire de se conformer au cahier des charges, faute de quoi les pénalités financières seraient mises en application.

Il a même été envisagé de résilier purement et simplement le marché si ces défaillances persistent.

Dans cette hypothèse, il faudrait trouver dans l'urgence un nouveau prestataire, tout en respectant les règles de mise en concurrence édictées par le Code des marchés publics.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas question de laisser la situation se détériorer davantage. L'épilogue de ce dossier devrait être connu rapidement.

Pensez à rentrer vos bacs dès la fin de la collecte

De nombreux usagers oublient de rentrer leur bac après le passage des camions de collecte. Il leur est demandé de ne pas les laisser sur la voie publique, non seulement pour des questions d'hygiène et d'esthétique, mais aussi pour éviter que leur responsabilité soit mise en cause en cas d'accident.

Une nouvelle signalétique pour les véhicules

Le nouveau logo de la Communauté de Communes a été apposé sur le parc automobile des services opérationnels (balayeuses, camions, fourgons et véhicules de service).

Une nouvelle recrue

Cynthia LENTSCH, jeune Cécilienne, est venue renforcer l'équipe administrative de la Communauté de communes. Depuis le 14 avril elle occupe des fonctions de secrétariat et seconde la responsable des ressources humaines.

Chiffres-clé

Le site Internet compte aujourd'hui **6170 visiteurs**. Un chiffre qui démontre l'intérêt des administrés pour les nouvelles technologies.

Aujourd'hui, chaque habitant produit en moyenne **262 kg d'ordures** ménagères par an. L'objectif est maintenant de réduire ces tonnages en valorisant au maximum les déchets et en incitant les usagers à mieux trier.

La Communauté de communes a choisi de mettre des composteurs gratuitement à la disposition des administrés. Les enquêtes montrent que déjà **14,28% des foyers en sont équipés** (soit plus de 1000 composteurs distribués).

L'objectif est d'atteindre 20% des foyers en 2010.

Connectez-vous sur www.ccayguesouveze.com

Le site Internet de la communauté de communes a été entièrement refondé pour faciliter les démarches des administrés.

Il est maintenant possible de télécharger certains formulaires (dossiers sanitaires, guide du tri, demandes de retrait d'encombrants, livraisons ou réparations de bacs). Les décisions prises par le Conseil de communauté et les marchés publics sont également consultables ou téléchargeables.

Un outil de communication indispensable pour que les administrés perçoivent mieux nos objectifs, nos projets et nos réalisations…

Tourisme

Tous à vélo le 6 juin !!!

Cette année, la Communauté de communes, en partenariat avec l'Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse, a participé à la fête du vélo qui a eu lieu le 6 juin sur la commune de Camaret sur Aygues.

3 circuits ont été établis :

Circuit de 15 kms
(circuit famille-débutant)

Itinéraire : Camaret sur Aygues - Violès – Jonquières - Camaret sur Aygues.
Un rallye jeu a été proposé sur ce circuit avec une dizaine de questions.

Circuit de 25 kms
(débutants confirmés)

Itinéraire : c'est le circuit Aygues Ouvèze : Camaret sur Aygues - Travaillan - Sainte Cécile les Vignes - Sérignan du Comtat - Camaret sur Aygues.
Départ groupé ou échelonné avec une halte vers 12 heures sur la commune de Sainte Cécile les Vignes. Pour le repas possibilité de déjeuner au Domaine de la Présidente.
L'après midi une visite guidée de la commune par Monsieur TOURNILLON. Dernière halte avant le retour sur la commune de Camaret à Sérignan du Comtat avec une visite du sentier botanique.

Circuit de 70 kms
(pour les cyclotouristes)

Itinéraire : Camaret - Travaillan - Violès - Sablet - Rasteau - Cairanne - Sérignan - Piolenc - Camaret
Diverses animations toute la journée sur la commune de Camaret sur Aygues.

Fête de l'environnement à Sainte Cécile les Vignes

La Communauté de communes a participé à la remise du trophée junior environnement qui a eu le 27 mai à Sainte Cécile les Vignes. Ce concours a été initié par Michel PETIT qui dispense une information de prévention sur l'environnement dans les écoles et collèges du département.
Un stand de découverte du tri sélectif avec une exposition de notre partenaire, la société ADELPHE, était accessible aux visiteurs.

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
BP 18 - Route des Iles - 84420 Piolenc - Tél. 04 90 29 46 10 - Fax 04 90 29 46 11
Site : www.ccayguesouveze.com - E-mail : ccayguesouveze-en-provence@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Max IVAN - Journal élaboré avec la participation de la commission tourisme, culture et communication
Ce journal a été imprimé par l'imprimerie GRAPHOT sur papier recyclé Cyclus, à l'aide d'encres à base végétale. L'imprimerie GRAPHOT respecte le cahier des charges Imprim'vert®, garant de leur engagement en faveur de l'environnement.

Calendrier des manifestations estivales

JUIN

Samedi 20 juin

◆ Fête de la Musique à Uchaux organisé par le comité d'animation
◆ Fête du Plan de Dieu découverte du vignoble et des vins balade gourmande ludique, et animation dans le village de Camaret place Saint Andéol, repas à 20 heures accords mets et vins, inscription en Mairie de Camaret sur Aygues

Dimanche 21 juin

◆ Fête de la musique à Sainte Cécile les Vignes
◆ Fête de la musique à Camaret sur Aygues

Samedi 20 et dimanche 21 juin

◆ Salon bio et des énergies renouvelables à la salle des fêtes de Piolenc
◆ Fête de la musique organisé par la commune de Violès

Du jeudi 25 juin au mercredi 1er juillet

◆ Exposition à la chapelle des Pénitents de Piolenc organisé par l'Enfance de l'Art.

Vendredi 26 juin

◆ Ouverture du 12ème festival de Liszt en Provence au Château Saint Estève d'Uchaux

Du vendredi 26 au lundi 29 juin

◆ Fête votive à Piolenc

JUILLET

Jeudi 2 juillet

◆ Cinéma en plein air à la Maison Becque de Camaret sur Aygues à 22 heures « Good morning England »

Vendredi 3 juillet

◆ Vide grenier année 70 deriière la Mairie de Sainte Cécile les Vignes

Samedi 4 et dimanche 5 juillet

◆ Les 24 heures du tarot organisé à la salle des fêtes de Piolenc

Samedi 4 juillet

◆ Festival de la musique « Lesart en scène » au jardin de la Chapelle à Sainte Cécile les Vignes

Dimanche 5 juillet

◆ Vide grenier de 8 heures à 18 heures parking du stade de football de Camaret sur Aygues

Du samedi 4 au lundi 6 juillet

◆ Fête votive à Travaillan

Vendredi 10 juillet

◆ Musiques dans les vignes au jardin de la Chapelle à Sainte Cécile les Vignes

Dimanche 12 juillet

◆ Foulée Jean Henri Fabre à Sérignan du Comtat

Lundi 13 juillet

◆ Repas Aïoli sur la place du village d'Uchaux
◆ Pique nique sur la place Saint Andéol à Camaret sur Aygues

Mardi 14 juillet

◆ Repas organisé par « Gégéne » à Travaillan
◆ Brocante dans les rues du village, vernissage exposition de peintures et banquet à Sainte Cécile les Vignes

Jeudi 16 juillet

◆ Cinéma en plein air à la Maison Becque de Camaret sur Aygues à 22 heures « X MEN »

Vendredi 17 juillet

◆ Musiques dans les vignes à Camaret sur Aygues »

Du vendredi 17 au mardi 21 juillet

◆ Fête votive à Violès

Samedi 18 et dimanche 19 juillet

◆ Fête votive à Sainte Cécile les Vignes

Dimanche 19 juillet

◆ Fête des vins à Violès

Mercredi 29 juillet

◆ Cinéma en plein air à la Maison Becque de Camaret sur Aygues à 22 heures « Harry Potter »

AOUT

Dimanche 9 août

◆ Fête du rosé sur la place de la Mairie de Sainte Cécile les Vignes

Samedi 15 août

◆ Soirée Jazz au Château des 4 filles à Sainte Cécile les Vignes
◆ Repas chez « Gégène » à Travaillan

Du vendredi 21 au dimanche 23 août

◆ Rallye des vieilles voitures à Piolenc

Dimanche 23 août

◆ Vide grenier-brocante dans les rues du village de Sainte Cécile les Vignes

Mercredi 26 août

◆ Loto en provençal sur le cours corsin à Piolenc

Du jeudi 27 au lundi 31 août

◆ Exposition de peintures à la chapelle des pénitents de Piolenc de l'association la palette

Du vendredi 28 au dimanche 30 août

◆ Festival de l'ail à Piolenc

Samedi 29 août

◆ Soupe au pistou à Violès

Dimanche 30 août

◆ Ban des vendanges à Camaret sur Aygues

Triez pour moi !

Auques Ouvèze EN PROVENCE
Communauté de communes

l'expertise adelphe recyclage